



MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif au remplacement de postes informatiques et d'un serveur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le message concernant le remplacement de 59 postes informatiques ainsi que d'un serveur.

I. HISTORIQUE ET SITUATION

Le parc informatique de la Commune se compose de plus de 100 postes de travail individuels fixes ou portables, répartis selon les besoins des utilisateurs ainsi que de deux serveurs. Les besoins en matériel et logiciel varient selon les utilisateurs. A titre d'exemple, le personnel des services techniques a besoin d'ordinateurs plus performants afin de pouvoir travailler sur des plans ou d'effectuer du dessin technique.

Dans sa politique de renouvellement du parc informatique, la Commune a choisi de ne pas changer systématiquement son matériel, mais de le garder jusqu'au terme de la garantie et de procéder à son remplacement lorsqu'il n'y a plus de garantie et que des défauts sont constatés voire des problèmes de performances ou de mise à jour.

Le système d'exploitation Windows 7 est installé sur la majorité des postes de travail. Ce système d'exploitation n'est plus mis à jour par Microsoft et doit être remplacé par le système Windows 10. En 2019, il avait été décidé de ne pas migrer les anciens postes sous Windows 10 pour ne pas engendrer des coûts inutiles car le hardware n'offre plus aucune garantie et est déjà obsolète. Certains postes de travail ont 7 années de service.

Actuellement, une quarantaine de postes sont neufs et fonctionnent avec Windows 10. Le solde du parc informatique doit, par contre, être adapté. De plus, un des deux serveurs, qui a



plus de 7 ans de service, doit être changé car il n'est, actuellement, plus couvert par la garantie, il devient limité en termes de ressources et, surtout, il bloque l'accès aux dernières mises à jour du système de par son âge.

II. Projet

Après en avoir débattu avec la Commission informatique, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire de mettre à jour l'ensemble du solde du parc informatique. Pour ce faire, il faut remplacer le hardware pour 59 postes, adapter les accessoires et les logiciels ainsi que remplacer le serveur et les licences.

Le travail de mise en place de ces postes ne peut être réalisé par l'unique collaborateur informatique que nous avons. Ce dernier est déjà pleinement sollicité dans les tâches de mutation et de maintenance du réseau ainsi que dans la mise en œuvre des différents projets qui vont toucher cette année encore l'informatique, à savoir la mise en place du programme du Service social KISS, les adaptations pour MCH2 et la TVA.

Le remplacement des postes de travail sera réalisé à forfait par notre fournisseur : il s'agit de commander les postes, les réceptionner, vérifier leur fonctionnement et les faire remplacer si nécessaire. Par la suite, il faut les préparer, les installer et récupérer les données personnelles de chaque collaborateur, vérifier les fonctionnalités avec les divers programmes, paramétrer les impressions et reprendre les anciens postes.

En ce qui concerne les anciens postes, dans la mesure du possible, nous regarderons avec une institution s'ils peuvent encore servir.

Pour l'ancien serveur, ce dernier sera remplacé et maintenu en fonction pendant un an pour garantir un back-up si nécessaire et assurer la transition vers le nouveau système.

III. INVESTISSEMENT

Par rapport aux sommes engagées nous allons procéder par une procédure de gré à gré.

Détail des coûts

Matériel 59 postes et un serveur	CHF	71'803.15
Accessoires et licences	CHF	14'343.35
Maintien ancien serveur pour restore des backup	CHF	1'524.75
Prestations de service	CHF	35'390.00
TVA	CHF	<u>9'537.20</u>
<u>Total investissement informatique</u>	CHF	132'598.45
Arrondi à	CHF	135'000.00
		=====

IV. CHARGES FINANCIERES

Demande de crédit	CHF 135'000.00
Amortissement de 25% sur CHF 135'000.00	CHF 33'750.00
Intérêts de 2% sur CHF 135'000.00	<u>CHF 2'700.00</u>
Total des charges financières annuelles	CHF 36'450.00 =====

V. PROPOSITION

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter le changement de 59 postes informatiques avec les programmes de bases ainsi qu'un serveur pour une montant de **CHF 135'000.00 TTC** et vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt pour couvrir les coûts.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

Approuvé par le Conseil communal
dans sa séance du 10 février 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire


Emmanuel Roulin



La Syndique


Erika Schnyder